



## TRANSFERT DE L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL MÊME RESSORT

Le dossier sera constitué :

**De deux imprimés P2** : complétés et signés **en original** par le déclarant ou son mandataire. **Merci de préciser l'activité exercée et l'activité la plus importante.**

### **Des pièces justificatives suivantes :**

✓ Justificatif de la jouissance du local :

#### **Création**

- Justificatif de la jouissance du local : copie du bail commercial ou titre de propriété ou copie d'une quittance de moins de trois mois de loyer ou de facture EDF ou eau ou téléphone.
- Si le demandeur est hébergé : attestation de mise à disposition à remplir par la personne « qui héberge » et copie du justificatif de son domicile.

#### **Acquisition d'un fonds ou apport**

- Copie de l'acte d'achat du fonds (avec mention de l'enregistrement au SIE si acte sous-seing-privé) ou du traité d'apport. Si le bail commercial n'est pas énoncé dans l'acte, copie de ce bail au nom de l'entrepreneur individuel et signé des deux parties.
- Copie du journal d'annonces légales dans lequel est parue la publicité ou attestation de parution avec la date de publication.

#### **Location-gérance**

- copie du contrat de location gérance. Si le bail commercial n'est pas énoncé dans l'acte, copie de ce bail au nom de l'entrepreneur individuel et signé des deux parties.
- copie du journal d'annonces légales dans lequel est parue la publicité de la prise en location-gérance ou attestation de parution avec la date de publication.

- ✓ Si l'activité est réglementée, copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.
- ✓ Si la formalité est effectuée par un mandataire : pouvoir signé en original des deux parties.

### **Coût de la Formalité :**

**Frais de Greffe** : par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne

- Création : 93,70 €. **GRATUIT pour un Micro-entrepreneur.**
- Achat d'un fonds ou apport : 51,39 €.
- Prise en location-gérance : 96,39 €.

Frais CFE : 70,00 euros par chèque libellé à l'ordre de la CCI Nord Isère, ou par carte bancaire ou en espèces (faire l'appoint).

**Informations :**

- En cas de changement de domicile, remplir le cadre 4 de l'imprimé P2. Pour le remplissage, cf. fiche modification domicile personnel.
- Installation d'une enseigne : contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur.